

OBJECTIFS

- Apporter des connaissances spécifiques sur ce risque
- Proposer une méthode d'évaluation des risques concernant spécifiquement le risque psychosocial
- Fournir des outils concrets et facilitant pour une prise en main au plus proche de votre réalité de terrain (et de vos contraintes)
- Se mettre en situation de réflexion sur l'analyse et la prévention du risque par des cas concrets
- Echanger sur la thématique et situations de terrain

REGLEMENTATION

- > L'article L.4121-3 définit l'obligation d'évaluation des risques, associée à la mise en œuvre d'actions de prévention.
- > L'article R.4121-1 du Code du travail, impose à l'employeur de retranscrire dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques (DUE).
- > L'article L.4121-1 du Code du travail, impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour [...] protéger la santé mentale des travailleurs.

PROGRAMME

8h15-8h30 : Accueil des participants

8h30-12h00 : Séance de sensibilisation

- > Alternance d'exposés théoriques et mise en situation concrète
- > Echanges et interactivité entre les participants
- Présentation de la session
- Tour de table
- Définition des RPS
- Démarche d'évaluation et outils
- Exercice pratique
- Un temps d'échanges

TARIF

Prestation comprise dans la cotisation annuelle d'adhésion à l'APST 26/07

PUBLIC

Chefs d'entreprise.
Responsables QHSE, ressources humaines
Salariés ayant des missions d'animation et de relais de la sécurité santé au travail.
Instances Représentatives du Personnel

INTERVENANTS

Psychologue du travail
Technicien en Santé au Travail

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Fiches information, tableau suivi évaluation des RPS, grille de questionnement, documentation...

DURÉE

3 heures 30

LIEU

Locaux de l'APST 26/07 (Valence ou Tournon)

CONTACT

Christine QUERCIA
04.75.78.54.32
c.quercia@apst2607.fr